

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2011

ASSAINISSEMENT - ENTRETIEN DU RESEAU D'EAUX USEES
RECONDUCTION DE LA CONVENTION D'ASSAINISSEMENT AVEC LA
REGIE HAGANIS

La convention d'entretien du réseau d'eaux usées signée entre la Régie Haganis et la Commune de PELTRE en septembre 2005, est échue depuis le 30 juin 2011, le CONSEIL MUNICIPAL décide d'accepter la reconduction de cette convention, à compter du 1^{er} juillet 2011 et charge le Maire de sa signature.

ASSAINISSEMENT : RENOUVELLEMENT D'UN BRANCHEMENT D'EAUX
USEES RUE DAUBREE

Le CONSEIL MUNICIPAL décide de réaliser les travaux de remplacement d'un branchement défectueux du réseau d'eaux usées face au 30, rue Daubrée, et de confier la mission à l'entreprise SADE - 57 METZ -, pour un montant de 4.321,12 € HT et charge le Maire de la signature du devis correspondant.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'U.E.M. POUR LA MISE EN PLACE
D'UN CHAUFFAGE URBAIN AU C.H.R. DE MERCY ET A LA Z.A.C. DE MERCY

Dans le cadre du projet d'aménagement du Nouvel Hôpital de METZ à Mercy et de la zone d'activités à Mercy, l'U.E.M. projette d'installer, sur le territoire de PELTRE, un réseau de chauffage urbain constitué d'un tronçon reliant le réseau de chauffage urbain METZ Est au C.H.R. de Mercy et d'un autre desservant la Z.A.C. de Mercy. Ce projet nécessite la signature d'une convention d'occupation du domaine public entre l'U.E.M. et la Commune de PELTRE. Le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'accepter la signature de la convention avec l'U.E.M., et de donner délégation au Maire pour signer ladite convention, pour calculer le montant de la redevance due par U.E.M. ainsi que son actualisation et pour émettre le titre de recette correspondant.

ACHAT D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE

Le CONSEIL MUNIICPAL, décide d'acquérir une tondeuse autoportée pour un montant de 4.431,43 € HT.

CONVENTION AVEC LA FEDERATION FAMILLE DE FRANCE

Suite à la cessation des activités du C.L.A.S. au 30 juin 2011 et à la rupture de la convention signée en 2011 et afin d'assurer les activités du centre aéré de juillet et du séjour ados, le CONSEIL MUNICIPAL charge le Maire de la signature de la convention avec la Fédération Famille de France concernant les activités du mois de juillet et la convention annuelle reconductible prenant effet au mois de septembre 2011.

REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA MOSELLE

Le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'émettre un avis défavorable au rattachement de la Communauté de Communes du Val Saint Pierre à METZ Métropole, et se prononce pour l'adhésion de la commune de Peltre à la nouvelle Communauté de Communes composée des Communautés de Communes du Vernois, de l'Aéroport , de Rémilly et du Val Saint-Pierre.